

Peltre

INFOS



PELTRE INFOS - N° 37 - Avril 2018

PELTRE

contacts
Tél. 03 87 74 22 27
Fax 03 87 75 68 71
E-mail : secretariat@mairie-peltre.fr
Site internet : <http://www.mairie-peltre.fr>



EDITION

Après l'euphorie des fêtes de fin d'année, le réveil pour ce début d'année 2018 a été brutal... L'élaboration du budget commence en effet à devenir un exercice sérieusement compliqué. Les transferts de compétences vers Metz Métropole (et par conséquent, le transfert des sommes qui n'étaient pas forcément inscrites dans notre budget mais que nous n'aurons pas le choix de donner à l'EPCI), les baisses de dotations de l'Etat, la suppression sur trois ans de la taxe d'habitation entérinée par les Députés et les conséquences des différentes lois (NOTRE, ALUR, GEMAPI, ...) prennent désormais tout leur sens en matière d'impact, notamment financier, pour les communes. Pour Peltre, c'est désormais près de 100 000 € de baisse de dotations cumulée sur notre budget de fonctionnement. Autant dire que la préparation du budget 2018 devient un véritable casse-tête pour le Conseil Municipal.

Pour autant, nous poursuivons notre volonté de ne pas augmenter les impôts et de maîtriser l'endettement tout en réalisant des opérations qui préserveront et renforceront notre attractivité, d'assurer une grande qualité de services aux habitants, et surtout de ne pas en supprimer ! Cette année, un programme dense nous attend : La finalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) après deux ans de travail. La rénovation du parking de la gare, dossier pour lequel nous rencontrons de nombreuses difficultés administratives alors que le dossier d'appel d'offres est prêt. Le système de vidéoprotection, avec ses neuf caméras installées qui devrait être opérationnel en fin d'année. Par ailleurs, la fibre optique devrait être accessible pour tous les habitants également à la fin de l'année suite aux travaux qui seront réalisés par l'opérateur Orange avant l'été.

Sur l'ensemble de ces dossiers, l'équipe municipale et moi-même saurons répondre présents et consacrer toute notre énergie ! Pour conclure, je profite de l'occasion pour rappeler à chacun d'entre nous, avec l'arrivée des beaux jours, que le bien vivre ensemble passe avant tout par le respect d'autrui et de certaines règles de civisme : effectuer des travaux bruyants ou tondre les pelouses aux jours et heures autorisés (voir le nouvel arrêté municipal sur le site Internet de la Commune), ramasser les déjections canines de son animal lors des balades, profiter des barbecues ou des piscines sans déranger les voisins, ne pas stationner son véhicule sur le trottoir, etc... Je sais toutefois pouvoir compter sur vous ! Je vous souhaite une excellente lecture de cette édition printanière de Peltre Infos.

Walter Kurtzmann
Maire de Peltre



Réjouissances de janvier



Encore une fois, la tradition a été respectée. Le dimanche 21 janvier, le Maire de Peltre et tout le Conseil Municipal ont accueilli près de 110 seniors à la salle des fêtes, réunis pour savourer ensemble le repas offert par la Municipalité et se retrouver dans une ambiance festive.

M. Kurtzmann a renouvelé ses vœux de bonne et heureuse année 2018 à chacun et a brossé un tableau de tous les projets que la Commune entend mener à bien au cours des prochains mois. Il a eu l'honneur d'accueillir M. le Député Ludovic Mendes et M. le Sénateur Jean-Louis Masson, venus saluer l'assistance. Les deux élus se sont attardés auprès des tablées et ont échangé longuement avec les invités.

Champagne, vins, entrée, plat de résistance, fromage, dessert, café... Un délicieux menu, préparé par le traiteur Chamagne de Cuvry, a été servi par l'équipe du Conseil Municipal et leurs conjoints.

Une ambiance joyeuse et bon enfant, animée par le Golden Duo, a présidé à cette après-midi et les amateurs de danse se sont défoulés sur la piste.

A 19 heures, la fête finie, chacun est rentré chez soi, heureux d'avoir partagé un moment gastronomique et convivial.

Les seniors qui n'avaient pu être présents ce dimanche n'ont pas été oubliés et le samedi 27 janvier, les membres du Conseil Municipal ont fait la tournée des popotes, en amenant à chacun un colis de fête à savourer en toute intimité.





A cette occasion, la municipalité a souhaité un bon anniversaire à Madame Nicole Vasseur

Une troisième fleur pour Peltre

4

CADRE DE VIE



Dans le cadre du Concours National de Villes et Villages Fleuris, notre commune a déjà obtenu depuis 2001 le label « Ville Fleurie Deux Fleurs ». Pourquoi pas une troisième qui couronnerait les efforts faits par la commune et son équipe technique pour embellir encore Peltre et lui donner un visage accueillant, vert et fleuri ?

C'est la raison pour laquelle la Commission Fleurissement a accueilli en janvier Madame Vanessa CARRARA, du Conseil Départemental de la Moselle. Elle a passé en revue tous les critères d'attribution d'une troisième fleur et a

donné aux membres de la Commission de précieux conseils pour établir son dossier. Il semblerait que cette nouvelle distinction soit à portée de main. Le dossier (4 pages) doit être finalisé et remis pour le 30 avril prochain.

Il devrait notamment mettre en exergue un inventaire des arbres présents sur notre territoire, le plan d'élagage à exécuter par un professionnel, et un plan de tonte raisonnée. On pourrait également envisager de faire disparaître les jardinières en béton sous une végétation de fleurs et de verdure retombante, ...

En ce qui concerne l'animation, pourquoi ne pas encourager les enfants à établir un petit inventaire descriptif des « sauvages de ma rue » et d'écrire un plaidoyer pour les « mauvaises herbes » ?

Peltois, Peltoises, si vous avez des idées... nous sommes preneurs. N'hésitez pas à contacter la Mairie avant le 30 avril prochain. Le jury passera dans notre village en Juillet et sera accueilli par le Maire, les membres de la Commission Fleurissement et l'équipe technique. De votre côté, continuez à bien fleurir vos maisons. Cela confortera le jury dans l'idée que la commune et ses habitants attachent un grand prix à leur cadre de vie. Merci à tous pour vos efforts.



Visite de la mairie



Jeudi 1er février après-midi, la salle du Conseil Municipal a retrouvé des accents de l'ancienne mairie-école : les 18 élèves de CE2 de Madame Lépine ont en effet rencontré Monsieur le Maire pour une leçon d'éducation civique grandeur nature : les questions ont été préparées, une question par élève ! En voici quelques unes : « Pourquoi êtes vous devenu maire ? Quels sont vos projets ? Il y a combien d'habitants à Peltre ? Pourquoi la mairie se situe-telle près du chemin de fer ? Qui décide du passage à 4 jours, le président ou le maire ? etc ». Monsieur Kurtzmann s'est prêté de bonne grâce à ce jeu de questions-réponses auquel se sont ajoutées des questions plus spontanées, nombreuses elles aussi.

Puis il leur a fait visiter la nouvelle mairie. Les élèves ont pu découvrir les services de l'Etat-civil, les bureaux administratifs, ceux du maire et des conseillers ainsi que la salle des archives.

Un moment important pour ces jeunes élèves qui faisaient ainsi leurs premiers pas vers la vie citoyenne.



Nouvelles du club de lecture

6

CULTURE

Voilà un an déjà, qu'au club littéraire, autour d'une table, livres en main, quelques passionnés de lecture se retrouvent pour partager et s'enrichir autour de romans. Lors de nos rencontres mensuelles, les discussions sont fructueuses, riches, légères et sans prétention mais surtout passionnées. Elles nous permettent de décou-

Monsieur Pierre VENDEL poète et écrivain lorrain et Madame Dominique BOH-PETIT, avocate, écrivaine qui nous a parlé de ses deux romans qui évoquent à travers le récit de deux histoires vécues, la souffrance de l'enfermement et la difficulté d'un retour à une vie normale.

La nourriture de l'esprit allant de pair avec celle du corps, il va sans dire que nos rencontres se terminent par un grand moment de convivialité où nous partageons toutes les douceurs apportées par chacune et chacun de nous.



Notre rencontre du lundi 19 février est le meilleur exemple de la bonne humeur et de l'entente qui règne au sein de notre petit groupe. Nous fêtons ce jour là notre premier anniversaire et les livres furent peu à l'honneur, il faut bien l'avouer !!! Au-

tour d'un apéro-repas, auquel chacun avait participé, nous avons discuté, ri et joué, jeux d'esprit bien sûr ! Tout cela pour conclure par la phrase de l'un de nos membres : « On ne change pas une équipe qui gagne !! »

tour d'un apéro-repas, auquel chacun avait participé, nous avons discuté, ri et joué, jeux d'esprit bien sûr ! Tout cela pour conclure par la phrase de l'un de nos membres : « On ne change pas une équipe qui gagne !! »



Monique LEYDER



Les petits lionceaux rugissent à Mercy

Le jeudi 22 février M. Walter Kurtzmann, Maire de Peltre, représentant M. Jean-Luc Bohl, Président de Metz Métropole, accompagné de Mmes Monique Leyder et Marie-Claire Linguenheld, Conseillères Municipales, se sont rendus sur le plateau de Mercy, pour inaugurer la micro-crèche ouverte en décembre dernier.

La presse et les personnalités présentes ont été accueillies par Madame Stéphanie Zukovec, infirmière puéricultrice, Directrice et fondatrice des « Petits Lionceaux ».

Mme Zukovec a investi plus de 400.000 € dans ce projet en achetant des locaux neufs de 200m². Elle y a réalisé tous les investissements nécessaires pour disposer d'un équipement respectant toutes les normes de sécurité et obtenir l'agrément de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). La crèche, c'est un vaste espace vie, une buanderie, un dortoir, une salle de propreté, un local de ménage, et une surface extérieure de 70m².

Mme Zukovec peut recevoir 10 enfants, de 3 mois à 6 ans. Elle a embauché une éducatrice jeunes enfants et deux titulaires du CAP Petite Enfance pour assurer un accueil de qualité. Les enfants sont au centre de son approche, basée sur les pédagogies Montessori, Faber Mazlish et Picker Loczy, soutenant le développement des petits à leur rythme.

La crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 6 h du matin à 19 h le soir. L'accueil se fait de façon régulière, occasionnelle ou sur planning. Elle propose aussi la réservation de places pour les entreprises et pour les collectivités ne disposant pas d'un établissement d'accueil sur leur territoire.



Contact : Les Petits Lionceaux
Pole Santé Innovation de Mercy – Tél. 0615855824
Mail : LesPetitsLionceaux@gmail.com



Le PLU de Peltre

8

URBANISME



La Commission d'Urbanisme continue à se réunir très régulièrement pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune . Elle a mené à bien les travaux sur le règlement écrit du PLU , avec l'assistance très appréciée de l'agence d'urbanisme (AGURAM) , et plus récemment de Metz Métropole. En effet pour mémoire, depuis le 1er janvier dernier, l'élaboration des PLU est de la compétence de la Métropole.

Différentes réunions de travail sont encore programmées dans les semaines qui viennent.

Dans ce contexte, le Maire et son équipe présenteront une première version du PLU aux Personnes Publiques Associées à l'élaboration du projet (Préfecture et Direction Départementale des Territoires, SCOTAM, Conseils régional et départemental, Centre régional de la propriété forestière, chambres consulaires, Institut National de l'Origine (INAO), communes voisines), le 12 avril prochain

A l'issue de ces échanges, le projet sera soumis au Conseil Municipal pour validation, le 26 avril.

Enfin, la Commune et Metz Métropole invitent les Peltrois et les Peltroises, à une seconde réunion publique, qui se tiendra

LE 17 MAI 2018, à 20h00, à la Salle des Fêtes de Peltre.

Le Maire, assisté de l'AGURAM, présentera le projet de PLU à la population. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà réserver leur soirée du 17 mai prochain. Ce sera l'occasion pour chacun de s'exprimer sur ce projet.



Cap sur la Métropole

Depuis le 1^{er} janvier 2018, notre intercommunalité a rejoint les 22 grandes métropoles françaises.

La création des métropoles est le fruit d'une importante réforme territoriale, mise en œuvre par les gouvernements successifs depuis 2010.

On peut ne pas être d'accord avec cette situation mais le constat est là : les grandes villes françaises comme Bordeaux, Lille, Strasbourg, Brest, Nancy sont confrontées à une compétition européenne et internationale pour attirer les entreprises et être des territoires facteurs de développement et d'attractivité et elles se sont déjà transformées en métropoles.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est au tour de Metz Métropole de franchir le pas.

Cette transformation permettra notamment à notre intercommunalité de pouvoir bénéficier d'une dotation financière de l'État plus importante et de capter des financements spécifiques via les démarches de planification.

Au cours du second semestre 2017, ses 44 communes membres se sont prononcées en faveur de cette évolution historique.

DES COMPÉTENCES ÉLARGIES

En raison de sa transformation en métropole, la loi (article 5217-7 du CGCT) oblige Metz Métropole à exercer des compétences plus nombreuses et renforcées, dont certaines étaient jusqu'à présent confiées aux communes, au département, à la région et à l'État.

Metz Métropole élargira donc ses missions dans les domaines suivants :

► Du développement et de l'aménagement économique, social et culturel (gestion des zones d'activité, actions de développement économique et promotion du tourisme) :

- Participation au copilotage des pôles de compétitivité et au capital des sociétés de transfert de technologie ;
- Construction, aménagement et entretien des équipements socio-éducatifs et socio-culturels d'intérêt métropolitain ;
- Programmes de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche.

► De l'aménagement de l'espace métropolitain :

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal et les documents d'urbanisme ;
- Définition, création et réalisation d'opération d'aménagement métropolitain ;
- Constitution de réserves foncières ;
- Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ;

- Création, aménagement et entretien des voiries et des espaces publics dédiés à tout déplacement urbain ;
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares ;
- Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication.

► De la gestion des services d'intérêt collectif :

- Eau potable ;
- Création, gestion et extension de cimetières d'intérêt métropolitain et de crématorium ;
- Service public de défense extérieure contre l'incendie.

► De la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Contribution à la transition énergétique ;
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Création, aménagement et entretien des réseaux de chaleur ou de froid urbains et des infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides ;
- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Enfin dans un délai de 2 ans, Metz Métropole se verra transférer 4 compétences départementales, dont la voirie départementale desservant ses 44 communes et 3 compétences parmi les suivantes :

- Aide au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- Action sociale,
- Programme d'insertion,
- Aide aux jeunes en difficulté,
- Action de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ;
- Personnes âgées,
- Tourisme, culture et/ou équipements sportifs,
- Gestion des collèges.

L'année 2018 sera donc déterminante pour organiser un territoire facteur d'attractivité mais qui devra conserver toute la réactivité nécessaire pour répondre aux demandes de ses communes membres et une vraie proximité auprès de ses habitants.

Des informations sur www.mairie-peltre.fr
en cliquant les liens Vie municipale
puis Intercommunalité.

Les Conseils

10

Conseil du 25 janvier 2018

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois administratifs.

Vu les avancements possibles de quatre agents, les mouvements de personnel et les continuités de carrières envisagées, Monsieur le Maire a proposé au Conseil une modification du tableau des emplois municipaux à compter du 1er février 2018 (cf. tableau d'affichage en mairie), ainsi que l'inscription au budget des crédits correspondants. Le Conseil à l'unanimité a adopté la proposition du Maire.

Recours à des contractuels

Considérant que les besoins des services peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles le Conseil municipal après délibération a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, dans la limite de celle de l'agent remplacé. Une enveloppe de crédits sera inscrite au budget.

FINANCES

Vote des restes à réaliser :

Monsieur Jean-Michel GUERNÉ adjoint au maire en charge des finances présente l'état des restes à réaliser au budget principal (il s'agit des dépenses engagées non mandatées ou encaissées au 31 décembre 2017 et qu'il faudra reporter à l'exercice 2018 lors du vote du budget)

3000 € pour l'acquisition de mobilier
137 143,94 € pour la rénovation de la mairie
3000 € pour les bâtiments
3000 € pour la sécurisation de la commune
13 900 € pour la révision du P.L.U.

Le conseil, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité l'état des restes à réaliser et a autorisé Monsieur le Maire à signer les états ainsi qu'à poursuivre les paiements et le recouvrement dans la limite des crédits figurant sur cet état.

Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

L'exécutif peut sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget 2018. En conséquence il a été proposé d'autoriser l'exécutif à engager des dépenses d'investissement dans la limite d'un montant de 338 788, 47 € soit :

15 000 € : acquisition de mobilier
2 500 € : achat de plots sécurité
10 999 € : voirie
137 143,94 € : réhabilitation de la mairie
7606,75 € : acquisition de matériel
14 125 € : bâtiments
6250 € : parking de la gare
3 475 € : révision du PLU

Avenant au marché de travaux pour la mairie

A propos des travaux de la mairie un avenant aux marchés a été voté pour le lot 10 électricité : Le montant du marché initial a été augmenté de 879,09 €, l'entreprise PM ELECTRICITE devant réaliser des travaux supplémentaires dans les combles aménageables. Donc ce marché est porté à 88 727,21 €.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DE TELERELEVEURS.

La délégation de service public avec GrDF a été renouvelée le 14 juin 2016. La mise en œuvre des compteurs communicants « GAZPAR » nécessite l'installation de concentrateurs. L'installation de ce matériel nécessite la signature d'une convention avec la

Commune, étant précisé que cette installation est à la charge de GrDF et le branchement à la charge de la commune. Le seul point d'ancrage du téléleveur prévu est situé dans le clocher de l'église. Le Conseil a autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite (mairie, GrDF, Evêché de Metz) .

DEMANDE DE SUBVENTION :

Celle de la bibliothèque pédagogique de Metz Sud a été reportée (à l'unanimité) dans l'attente de justificatifs budgétaires. Celle du Jury Badminton Club est acceptée pour un montant de 100 € (7 peltrois licenciés).

VENTE DE MOBILIER D'OCCASION :

15 chaises seront vendues à la commune de Mécleuves (vente de gré à gré) au prix unitaire de 5 €

FORFAIT MENAGE SUPPLEMENTAIRE :

Face au manque de civisme dans l'utilisation des locaux loués le Conseil Municipal a décidé de mettre en place, suite à la proposition de Monsieur le Maire, un « forfait ménage supplémentaire » : 50 € pour le couvail et 100 € pour la salle des fêtes. Tout pouvoir a été donné à Monsieur le Maire pour juger de l'état des lieux à chaque fin de location.

GRATIFICATION DE STAGIAIRE

La commune ayant différentes obligations réglementaires à mettre en place (DUER, PCS, DICRIN...) elle a décidé de confier ses missions à des étudiants en MASTER I désireux d'effectuer leur stage au sein de notre collectivité. A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer une gratification nette de 3,75 €/h, comme le prévoit la législation.

Conseil du 22 février 2018.

RESSOURCES HUMAINES : OUVERTURE D'UN POSTE SUITE A CONCOURS :

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de rédacteur à temps complet pour le service État Civil à compter du 1^{er} mars 2018 . Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents. Le maire inscrira au budget les crédits correspondants.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

A l'unanimité le Conseil Municipal a décidé d'octroyer les subventions suivantes :

USEP de la Moselle : Metz 626,43 €

BIBLIOTHÈQUE PÉDAGOGIQUE DE METZ SUD : Metz 100 €

ASSOCIATION FAMILIALE Peltre 1550 €

APEEP Peltre : 220 €

PRÉVENTION ROUTIÈRE COMITÉ DE MOSELLE Metz 100 €

RÉNOVATION DES SOLS DE L'ÉCOLE MATERNELLE

La commission travaux du 10 février ayant approuvé les travaux de désamiantage des sols de l'école maternelle

le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adopter ces travaux pour un coût estimé à 80.000 €. Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 sera présenté auprès de M. le Sous-Préfet. Ces travaux seront effectués cet été.

RÈGLEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la mise à disposition de la salle polyvalente est un service rendu à la population qui contribue à l'animation de la vie locale dans le cadre d'un usage démocratique.

A ce titre, le respect de certaines règles s'impose aux utilisateurs pour garantir les meilleures conditions de gestion de ce bâtiment communal. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en effet que le maire soit chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de "conserver et d'administrer les pro-

priétés de la commune et de faire, en conséquence, tout acte conservatoire de ses droits".

Il lui revient donc, en tant qu'administrateur des biens communaux de fixer la réglementation applicable à cette salle communale et d'en assurer la bonne gestion tout en maintenant l'ordre public par ses pouvoirs de police administrative.

Il demande ainsi à ses collègues de bien vouloir donner un avis sur les dispositions prévues dans le projet de règlement intérieur de la salle polyvalente. Lecture est faite du nouveau règlement.

Après en avoir délibéré et rectifié quelques erreurs matérielles, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

APPROUVÉ le règlement de la salle des fêtes proposé.



Bus seniors

Quatre ans déjà que la municipalité met à la disposition des seniors le mini bus qui leur permet de se rendre aux supermarchés Leclerc ou Lidl. Malgré les journées de froid polaire de février, les habitués de ce service affichaient un grand sourire. Stéphanie, le « chauffeur de ces messieurs dames » était au rendez vous pour les matinées d'planettes.



Tout senior désireux de profiter de ce service gratuit peut se faire connaître en mairie : Tél : 03 87 74 22 27

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Ce fonds accorde des aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement.

Son financement est assuré principalement par le Département de la Moselle. Les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'eau et d'énergie financent également ce fonds.

A QUI S'ADRESSE LE FSL ?

Il s'adresse aux locataires pour faciliter l'entrée dans un logement ainsi qu'à tout occupant de logement (locataire, propriétaire, accédant) se trouvant dans l'impossibilité d'assumer ses obligations financières.

Les aides sont attribuées sous conditions de ressources, selon un règlement intérieur disponible sur le site internet du Département.

COMMENT SAISIR LE FSL ET OÙ S'ADRESSER ?

Il convient de s'adresser au centre Médico-social de son secteur ou au CCAS de la commune.

Un travailleur social instruira la demande d'aide via les formulaires prévus à cet effet.

Selon la situation, des justificatifs devront être fournis lors de l'entretien

(justificatifs de ressources, numéro allocataire CAF, identifiant pôle emploi, factures d'impayés...).

QUELLES SONT LES AIDES POSSIBLES ?

Deux types d'aides existent :

- ▶ 1. Les aides à l'accès dans le logement : dépôt de garantie, premier loyer, première assurance locative et garantie de paiement des loyers.
- ▶ 2. Les aides au maintien dans le logement : Impayés locatifs, impayés de charges de copropriété (en cas de plan de sauvegarde), apurement relogement, impayés d'eau et d'énergie (gaz, électricité, combustible).

Pour plus d'informations : consulter le site Internet du Département de la Moselle :

http://www.moselle.fr/moselleetvous/Pages/fiche_logement_fsl.aspx

Télécharger un formulaire de demande d'aide et trouver le centre médico-social de notre secteur.

CHANGEMENTS À LA POSTE DEPUIS LE 22 JANVIER 2018



L'agence de La Poste de Peltre est victime d'une baisse d'activités. Deux solutions sont envisagées pour 2018 : mise en place d'une agence communale ou réorganisation interne.

À l'échelle nationale, la baisse de fréquentation à La Poste varie de 6 à 7 %. Le bureau de Peltre ne fait pas exception. Il était ouvert 25h00 par semaine mais depuis plusieurs années, sa fréquentation est en baisse continue passant d'une moyenne de 87 clients par jour en 2013 à 59 en 2017.

La Poste cherche donc à s'adapter. Pas question pour autant pour la Poste de fermer boutique car la loi impose de maintenir une agence.

Mais la loi permet de s'adapter. Depuis le 2 Janvier 2018, de nouveaux horaires d'ouverture du bureau ont été adaptés, avec une amplitude hebdomadaire de 24h00.

LE BUREAU EST OUVERT DE LA FAÇON SUIVANTE :

Fermé le lundi.
Mardi, mercredi et vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

et jeudi et samedi
de 9h00 à 12h00.

LEVÉE DU COURRIER :
mardi, mercredi et vendredi
à 15h00

et jeudi et samedi
à 11h30.



Mieux vivre ensemble

Le balayage des rues

La réalisation du balayage mécanisé des rues de la commune sera réalisé, à partir de 7 h 30, de la façon suivante :

- Semaine 14 (Avril) ;
- Semaine 22 (Mai) ;
- Semaine 31 (Août) ;
- Semaine 40 (Octobre).

Il est demandé aux administrés de ne pas laisser leur véhicule stationné sur la chaussée.

Il ne suffit pas que les rues soient propres ou les espaces verts entretenus, nous participons tous au « bien vivre ensemble ». La convivialité et la bienveillance sont souvent liées dans une commune où il fait bon vivre. La qualité de vie dans un quartier, c'est aussi un sourire au voisin, un petit service rendu, un mot de bienvenue et un geste de solidarité vers ceux qui en ont besoin mais c'est aussi le respect de quelques règles simples.

Brûlage interdit

Le brûlage des déchets verts qui sont considérés comme des déchets ménagers est interdit par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1992. De plus, cette pratique peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, elle nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. En effet, la combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution", le brûlage des déchets verts étant une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides.

Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

Bruits de voisinage

Le bruit porte atteinte à la santé de chacun et est un élément perturbateur de la vie publique.

Afin de protéger la santé et la tranquillité de tous, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. **Les travaux de bricolage, jardinage, d'entretien d'espaces verts, réalisés par des particuliers (y compris dans la Zone d'Activité), à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, souffleuses à feuilles, tronçonneuses, perceuses, marteaux, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que du lundi au samedi de 8 à 12 heures et de 14 à 19 heures.**

Ils sont strictement interdits les dimanches et jours fériés.

Le **nouvel arrêté municipal du 1^{er} mars 2018** actualise les règles en la matière.

**Consulter l'arrêté sur le site Internet de la commune :
www.mairie-peltre.fr/ - rubrique vie municipale puis arrêtés municipaux.**

Composteur : devenons tous écocitoyens

Aujourd'hui, il est possible de réduire de plus de 30% le poids de nos poubelles, en valorisant chez soi ses déchets de cuisine et de jardin. Pour cela, une seule solution : le compostage. Metz Métropole accompagne tout habitant du territoire dans cette pratique, en proposant un composteur.

Deux modèles en bois autoclave ou plastique recyclé sont proposés :

- Composteur de 300 litres : caution de 15 euros (chèque ou espèces) ;
- Composteur 600 litres : caution de 25 euros (chèque ou espèces).

Pour en disposer, il suffit de contacter le Pôle Déchets de Metz Métropole au 03 87 20 10 10.

Vous pourrez ensuite le retirer au Centre technique Communautaire de Metz Métropole (face au magasin Brico Dépôt), sans rendez-vous, les lundis de 9h à 12h et les mercredis de 14h à 17h) ou opter pour une livraison à domicile.

Les encombrants :

Les encombrants sont les objets ménagers qui en raison de leur dimension, poids ou forme, sont incompatibles avec les récipients de collecte ou les sacs plastiques et de ce fait ne peuvent pas être pris en compte dans la collecte régulière des ordures ménagères. Un service gratuit de collecte est assuré par le Pôle Déchets de Metz Métropole. Pour faire évacuer vos encombrants,

téléphonez du lundi au vendredi de 8h à 18h au 03 87 20 10 10. Une date d'enlèvement vous sera alors indiquée. Pour les logements collectifs, renseignez-vous au préalable auprès de votre gestionnaire d'immeuble.



L'Association Familiale de Peltre fêtera ses 50 ans



Notre Association Familiale contribue depuis bientôt 50 ans au maintien du lien social entre les générations et aussi entre les Séniors, pour leur éviter l'isolement, en proposant des activités sportives et culturelles et participe ainsi à l'animation de la vie de notre village.

Pour les enfants :

Nous proposons l'accompagnement au cours de natation le lundi, le flamenco le mardi et nous organisons une sortie ludique au mois de juin pour les enfants inscrits à ces activités.

Nous participons à l'organisation de la Saint Nicolas et d'un goûter partagé avec les Séniors en fin d'année.

Nous souhaitons proposer une activité Echecs pour les enfants.

À destination de tous : pour nos adhérents qui sont en majorité des séniors nous proposons des activités sportives, manuelles et culturelles :

- Qi Gong et Gymnastique Pilates, encadrées par des monitrices agréées
- Natation et Aquagym en partenariat avec le Club Gambetta
- Rotin, Marqueterie, Tableau en Relief, animés par Lina et Claude
- Peinture (huile, acrylique, aquarelle) et des techniques mixtes, encadrés par Mogane, artiste.
- Atelier Mémoire animé le 1^{er} lundi de chaque mois par Yvon.
- Club Littéraire : animé par Monique et Marie Claire ; cette activité a trouvé son public de lecteurs fidèles pour partager des œuvres connues (Agatha Christie par exemple) et faire découvrir de nouveaux auteurs comme Pierre Vendel, Dominique Boh-Petit.
- Atelier Informatique : de l'initiation pour les débutants, mais nous étudions la possibilité d'un cours de perfectionnement.
- Club de l'Amitié : une rencontre hebdomadaire, le jeudi, qui réunit nos anciens pour des parties de cartes et de scrabble, autour d'un café et dans une ambiance sympathique; c'est aussi l'occasion de fêter les anniversaires et de partager un repas ensemble en fin de saison, au mois de juin, dans un bon restaurant.
- Club Echecs : réunit tous les mardis des joueurs d'échecs de bon niveau, venus de tous les horizons et nous pourrions envisager d'ouvrir l'activité aux plus jeunes, soit en cours de saison, soit à la rentrée prochaine.
- En 2018 nous avons prévu : 2 repas, le 27 Mai et le 4 Novembre; une

sortie à Kirrwiller le 15 Mars et programmé une excursion à Verdun ainsi qu'un voyage en Croatie du 18 octobre au 24 Octobre 2018 en collaboration avec l'Association Corny Loisirs.

Nous fêterons notre 50^{ème} anniversaire très prochainement :

Nous proposerons de fêter avec tous ceux qui le souhaitent, le 50^{ème} anniversaire de notre Association Familiale. Une information plus précise quant à l'organisation de cette journée sera distribuée dans les boîtes aux lettres, car la date définitive n'a pas encore été choisie par notre Comité.

Pour mieux nous connaître ou avoir des informations sur nos activités vous pouvez contacter nos responsables d'activité, les rencontrer, venir à nos repas et dans tous les ateliers où nous pouvons proposer une séance d'essai.

Vous pouvez suivre notre actualité sur Facebook « l'association des Familles de Peltre »

Jean-Jaques GUYENET

<https://www.facebook.com/Association-des-Familles-de-Peltre-349543878752048/>

ou sur notre site internet :

<http://peltre.familles-de-france.org/>
Jean-Jacques GUYENNET

Calendrier évènementiel

	Dates	Association	Evènements
AVRIL	Vendredi 13	AEA	Loto
	Samedi 14	CELAP	Pièce de théâtre "Place aux chaussons"
	Samedi 14	APEEP	Le carnaval de printemps
	Samedi 14	Association Familiale	Bourse aux plantes
	Samedi 14	Association Jardins des Arts	Table ronde sur le tatouage comme œuvre d'art
	Vendredi 20	CELAP	Pièce de théâtre "Place aux chaussons"
	Mardi 24	Association Familiale	Sortie à Verdun
	Dimanche 29	Cueillette de Peltre	Fête de la campagne
MAI	Vendredi 4	CELAP	Pièce de théâtre "Place aux chaussons"
	Samedi 5	CELAP	Pièce de théâtre "Place aux chaussons"
	Vendredi 11	AEA	Loto
	Samedi 12	AS PELTRE	8ème concert POP ROCK
	Dimanche 13	Les P'tites Toupies et Cie	Bourse à la puériculture, jouets, vêtements
	Samedi 26	Tennis Club de Peltre	Tournoi inter jeunes
	Dimanche 27	Association Familiale	Repas asperges
	Mardi 29	Association Familiale	Olympiades à Floschviller
JUIN	Vendredi 1er	APEEP	Kermesse
	du 2 juin au 8 juillet	Tennis Club de Peltre	10 ème Open de Peltre
	Samedi 2	Association de la Fête Villageoise	Fête villageoise
	Dimanche 3		Vide-grenier
	Vendredi 8	AEA	Loto
	Mercredi 13	Association Familiale	Remise des médailles piscine
	Vendredi 15	CSE - PEP57	Fête des activités
	Vendredi 22	Mairie	Concert Maîtrise de la cathédrale de Metz - Eglise de Peltre
	Samedi 23	AS PELTRE	Fête de la musique - Soirée 3 concerts BLUES ROCK
SEPTEMBRE	Vendredi 7	AEA	Loto
	Samedi 8	Tennis Club de Peltre	Finale tournoi interne
	Samedi 8 et	AEA	Fête sportive
	Dimanche 9		
	Samedi 15	Mairie - Association Jardins des Arts	Journée du Patrimoine
	Samedi 22	Cueillette de Peltre	Fête de la Pomme
	Dimanche 23		
	Dimanche 30	Association Jardins des Arts	Concert - Chorale Ribambel et Groupe Harmonica Orchestra de Lorraine
OCTOBRE	Samedi 6	Tapage Nocturne	Pièce de théâtre - Salle des fêtes
	Dimanche 14	Association Jardins des Arts	Exposition de Peinture du groupe Aquarelles
	Mercredi 17	Association Familiale	Assemblée Générale
	du 18 au 24 octobre	Association Familiale	Voyage en Croatie
	Dimanche 4 novembre	Association Familiale	Repas Couscous
	Dimanche 11 novembre	Association Jardins des Arts	Concert de la Paix



CELAP Théâtre présente

Place aux chaussons!

avec les comédiens de Thierry FRANCOIS
 Avec un accueil de bonne humeur

CHAMBRE A LOUER
 TEL: **PELTRE**

20H30 - Salle des Fêtes de
30-31 MARS 6-14-20 AVRIL 4-5 MAI

www.celap.fr



L'A.S. PELTRE 8^{ème} présente

POP ROCK

Buffet

XXL

EN CONCERT
 + Vidéos-LIVE

...Ambiance café - concerts
 ...Venez vous défendre, danser, vous souvenir ou découvrir...

Buffet Froid - dessert et café compris 24€

12 Mai 2018 à 19H30 à PELTRE

06 70 11 83 62 ou 06 80 03 84 86

Bruno Bronchain

Originaire de Normandie Bruno Bronchain a posé ses valises en Lorraine au début des années 2000. Tout d'abord chroniqueur ponctuel il devient journaliste à temps plein à partir de 2010 à R.P.L. la station de la rue de Gargan.*

Se définissant comme journaliste de proximité il a couvert par le son et par l'image l'actualité d'un territoire entre Pont-à-Mousson et Thionville et plus spécialement celle de notre village. Sa silhouette est devenue familière à tous ceux qui participent de près ou de loin à la vie de la commune : Défilé de St Nicolas, activités des Pelt'iot's, club de lecture, bilan des activités municipales ou associatives etc... « Chaque lundi matin je fais ma tournée du village (mairie écoles, C.S.E. commerces, rencontres inopinées) je collecte des informations, sur ce qui va se faire, celles de la vraie vie et je juge de l'opportunité de les relater, en radio ou sur le site en les vérifiant bien sûr. » Cet engagement dans la vie civique locale implique neutralité et regard distancié, il se défend d'être l'attaché de presse de la mairie.

Des parents d'élèves ne lui ont-ils pas dit un jour qu'ils se sont installés à Peltre suite au visionnement de certaines de ses vidéos sur internet. Ainsi pendant près de dix ans il a confectionné un corpus d'archives audio visuelles sur notre commune, un cas unique que beaucoup de communes du sud messin pourraient nous envier.

Il aime le terme « journaliste rural » sans doute parce qu'il a été, avant d'être dans la presse audio visuelle un... horticulteur. D'où ses chroniques à ses débuts sur les fleurs et les plantations à R.P.L.

Bruno que pensez-vous du fleurissement de la commune ? « Je l'apprécie, c'est un atout certain pour Peltre mais je regrette que les contraintes écologiques aient fait perdre un peu du pétillant des fleurissements plus colorés d'il y a quelques années.» Un jugement nuancé à l'image de celui qui d'ici peu va entamer une nouvelle carrière...celle du retraité voyageur, à moto bien sûr, pour d'autres horizons que ceux du Pays messin. Bonne retraite Bruno.

* Fondée fin 1983 par M. Roger Perquin, initialement appelée Radio Peltre Loisirs et ensuite devenue Radio du Pays Lorrain.



Sites à consulter



Pour en savoir plus sur la campagne pédagogique de la sécurité routière :

www.securite_routiere.gouv.fr/connaître-les-regles/reglementation-et-sanctions/baisse-de-la-vitesse-maximale-autorisée-de-90-a-80-km-h



Et pour savoir si vous êtes éligibles à la réforme de la taxe d'habitation :

www.Moselle.gouv.fr/Actualités/Reforme-de-la-taxe-d'habitation-comment-ca-marche

Changer de prénom

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle, publiée au Journal Officiel du 19 novembre 2016, comporte de nombreuses mesures en matière de droit des personnes et de la famille, notamment la procédure de changement de prénom.

Dorénavant, la procédure de changement de prénom doit être effectuée auprès de la Mairie du lieu de résidence de la personne concernée, ou du lieu où l'acte naissance a été dressé.

S'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle, la demande est remise par son représentant légal.

Si l'enfant est âgé de plus de treize ans, son consentement personnel est requis.

La demande doit revêtir un intérêt légitime. Pour exemple, les motifs suivants ne sont pas acceptés :

- Motifs de pure convenance personnelle et/ou motifs d'ordre affectif,
- Motifs tenant à l'affection portée à l'égard de personnes proches décédées,
- Substitution du prénom par un diminutif,

- Changement de prénom en raison de la seule appartenance à une communauté religieuse,
- Demande de changement de prénom pour y intégrer des caractères orthographiques absents de l'alphabet français,
- Demande de changement de prénom motivée par la recherche d'une homonymie liée notamment au nom de famille,

- Demande de changement de prénom suite au choix hâtif au moment de l'accouchement ou après la déclaration de naissance.

Pour la remise de la demande de changement de prénom, l'article 60 du code civil impose que le demandeur doit transmettre personnellement son dossier ; celui-ci ne peut être reçu ni par courrier, courriel ou télécopie, ni par une tierce personne.

Les dossiers sont à retirer en mairie et demandent la production de nombreuses pièces justificatives, il faut compter un délai d'environ 2 mois pour instruire le dossier et notifier la décision.



Madame Marie ROUYER née LAURENT s'est éteinte le 28 Février dernier à Metz-Magny à l'âge de 100 ans. Doyenne de Peltre elle était venue passer un moment lors du repas des aînés en janvier. Bon nombre d'entre eux ont eu ainsi le plaisir de la retrouver et d'échanger quelques mots amicaux.

Etat civil

NAISSANCES

- Agathe SCHANG, le 5 janvier 2018, à Peltre
- Inaya BRIOLANT JACQUES, le 15 mars 2018, à Peltre
- Éden BOIME, le 26 mars 2018, à Peltre

MARIAGES

Néant



DÉCÈS

- GRENOUILLET Pierre Yves, le 3 janvier 2018, à Vandoeuvre les Nancy
- OBRINGER Stéphane, le 15 janvier 2018, à Hayange
- SAHIN Zülfiye, le 4 février 2018, à Ars-Laquenexy
- LAURENT Didier, Laurent, Noël, le 4 février 2018, à Peltre
- ROUYER née LAURENT Marie, Céline, Clotilde, le 28 février 2018, à Metz



750

est le nombre d'actes enregistrés dans le registre «naissances» au 1^{er} avril 2018

Directeur de la publication
Walter KURTZMANN

Coordination
Jacques DEAVRY

Équipe éditoriale
Jacques DEAVRY, Nadine GARCIA,
Walter KURTZMANN, Marie-Claire LINGUENHELD,
Ann-Pascale MARIGNY, Viviane TOUSSAINT
et Enrika SICOURMAT

Photographies
Jacques DEAVRY, AEA, Club de lecture
Maquette et impression : PRIMSERVICE Metz

